

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa cf n°00075
du 08/02/2024

Gnombiang
✓

- Vu** la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
Vu le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2022-518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 19 juillet 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique ;
Sur proposition du Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 24 janvier 2024 ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Monsieur Koueyandé Joseph SOUBEIGA, Mle 119 724 M, Médecin épidémiologiste et biostatisticien, est nommé Directeur général de la santé et de l'hygiène publique.

Article 2 : Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 février 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique

Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU